



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Unité Développement Pédagogique

Réf. : 2020-06-D-24-fr-1

Orig. : FR

Addendum aux Décisions du Comité pédagogique mixte des 13 et 14 février 2020

Approuvé par la procédure écrite 2020/36 le 4 juin 2020

III.D. RÈGLES/NORMES PÉDAGOGIQUES

4. Harmonisation de la planification pédagogique aux Écoles européennes – Introduction des huit compétences clés (2020-01-D-60-fr-1)

+ Annexe : Introduction des huit compétences clés dans les modèles de planification pédagogique des Écoles européennes (2020-01-D-61-fr-1)

B. SCHUMACHER

[...]

Addendum à la décision du Comité pédagogique mixte des 13 et 14 février 2020 approuvé par la procédure écrite 2020/36 le 4 juin 2020:

Par voie de la procédure écrite PE 2020/36, lancée le 26 mai 2020 et s'achevant le 4 juin 2020, le Comité pédagogique mixte a approuvé la *Demande de modification de la décision prise par le Comité pédagogique mixte lors de sa réunion des 13 et 14 février 2020, liée à l'implémentation des huit compétences clés dans les modèles de planifications pédagogiques des Écoles européennes – doc. Réf. : 2020-01-D-61-fr-2* :

Le sous-groupe de travail de la Task-Force-Réforme pédagogique, en charge des nouveaux modèles de la planification pédagogique dans les Ecoles européennes, s'est réuni en date du 28 avril 2020.

- D'une part, au vu des récents évènements liés au COVID-19 et ses conséquences sur la charge actuelle de travail des écoles et des enseignants, ainsi qu'à l'incertitude face à l'évolution de la situation ;
- D'autre part, au vu des bonnes pratiques déjà mises en œuvre par beaucoup d'enseignants en ce qui concerne l'implémentation des huit compétences clés ;

le sous-groupe de travail a proposé, en accord avec la Présidence espagnole du CPM 2019-2020, de revoir le calendrier et les mesures de mises en œuvre de la décision prise par le CPM en février dernier.¹

Il a donc été décidé :

- 1) Que le temps de transition soit prolongé d'un an et que l'entrée en vigueur de la décision soit reportée à l'année scolaire 2021-2022.
- 2) Que l'année scolaire 2020-2021 soit considérée comme étant une année « pilote » pour les écoles et les enseignants.
- 3) Qu'il soit à nouveau souligné que les huit compétences clés ne doivent pas figurer dans le planning individuel pour chaque leçon et pour chaque semaine.
- 4) Qu'il ne s'agit en aucun cas d'une tâche bureaucratique supplémentaire mais plutôt une tâche pédagogique.

En pratique :

Les Ecoles et les enseignants sont invités à mettre à profit cette année pilote :

- Pour mener une réflexion aussi bien au niveau des matières qu'au niveau des sections. Il s'agit également ici d'une approche sur ce que les enseignants connaissent des huit

¹ Le CPM a approuvé la nouvelle proposition du sous-groupe de travail par la voie de la procédure écrite PE 2020/36 le 4 juin 2020.

compétences clés. (Définition, partage des connaissances et des bonnes pratiques, etc...). Les représentants des enseignants ont fait valoir qu'il existe un besoin général de compréhension de base du concept des 8 compétences clés, c'est pourquoi le sous-groupe de travail recommande aux écoles de prendre des mesures afin d'organiser des formations.

- Pour utiliser le tableau à l'annexe 1 du document 2020-01-D-61 comme base de réflexion pour toute l'année.
- Pour organiser des formations lors de moments institutionnels et/ou entre pairs, et/ou à l'initiative des inspecteurs.
- Pour dédier un moment à l'implémentation des huit compétences clés lors des journées pédagogiques organisées par l'Ecole. Il est primordial dans ce contexte de pouvoir institutionaliser des moments dédiés à cet implémentation ainsi qu'à la réflexion tout en tenant compte de l'autonomie des Ecoles.
- Pour remonter, via les référents de matière, les éventuelles difficultés rencontrées, auprès des Inspecteurs responsables des matières.

Le sous-groupe de travail de la Task-Force-Réforme pédagogique, en charge des nouveaux modèles de la planification pédagogique dans les Ecoles européennes, produira pour la rentrée de septembre 2020 un guide de bonnes pratiques, afin d'aider les écoles et les enseignants à la mise en œuvre de cette phase de pilotage.